

Réf. : DAJP/2023-461

## Décision de nomination du directeur du service universitaire des activités physiques et sportives

### LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 714-45 ;  
Vu les statuts de l'université de Tours ;  
Vu les statuts du service universitaire des activités physiques et sportives, notamment son article 4 ;  
Vu la délibération n°1 du conseil des sports du 14 juin 2023 ;  
Vu le guide des achats et des procédures marchés en vigueur ;

### DÉCIDE

#### Article 1<sup>er</sup>: Nomination du directeur

M. Pierre VOSGIEN, professeur d'éducation physique et sportive, est nommé directeur du service universitaire des activités physiques et sportives.

#### Article 2 : Délégation de signature

Il est donné délégation de signature à M. Pierre VOSGIEN, dans les conditions fixées par les articles 3, 4 et 16 de la décision n°DAJ/2020-712 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020 portant délégation de signature du président de l'université.

#### Article 3 : Abrogation

La décision n°DAJP/2022-128 en date du 8 mars 2022 portant nomination d'un directeur par intérim chargé de l'administration du service universitaire des activités physiques et sportives est abrogée.

#### Article 4 : Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur à compter du 22 août 2023.

#### Article 5 : Exécution

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, dans le cadre de leurs attributions respectives, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours.